



OS4 – Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes

Prévenir les risques auditifs chez les jeunes de façon coordonnée et harmonisée en Nouvelle-Aquitaine

Le contexte en santé environnement

Fiche actualisée en juillet 2019 : les informations mises à jour sont indiquées en italique.

Au niveau national, les trois quarts des 15/30 ans sont touchés par des troubles auditifs alors que seulement 1 Français sur 2 a conscience des risques du bruit sur l'audition (étude IPSOS réalisée en octobre 2014)

Par ailleurs, le Baromètre INPES 2014 indique que parmi les 15-29 ans, 25,4% ont un usage fréquent et intensif d'écoute de musique amplifiée avec un casque ou des écouteurs et 21,9% ont une fréquentation répétée (au moins 12 fois sur les 12 derniers mois) de lieux de loisirs à niveau sonore élevé

Au niveau régional, 68% des jeunes de 13 à 19 ans déclarent avoir connu un 1^{er} symptôme de surdité (enquête menée par HIERO) et 90% des musiciens interrogés par l'association Audition Solidarité.org affirment avoir déjà eu des sifflements, bourdonnements...

Les autres constats

De nombreux outils, acteurs et expertises existent en Nouvelle-Aquitaine dans le domaine de la santé auditive.

Un défaut de visibilité de ces dispositifs de prévention et des ressources existantes est constaté à la fois par les acteurs et les relais de ces actions auprès du jeune public.

Les organisateurs occasionnels d'évènements festifs musicaux ne sont pas toujours sensibilisés à ces questions ; il en est de même pour les autorités publiques.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Renforcer l'efficacité des dispositifs et outils existants en Nouvelle-Aquitaine en matière de prévention de la santé auditive des jeunes en améliorant leur visibilité et cohérence

Faire adopter de bonnes pratiques aux organisateurs occasionnels d'évènements festifs musicaux pour limiter les risques sur la santé auditive des jeunes

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Disposer d'un recensement des actions, ressources et méthodes existantes sur la prévention des risques auditifs chez les jeunes, en promouvant la plateforme EdukSon

A partir de 2020

2

Déployer des actions harmonisées selon les besoins territoriaux

A partir de 2021

3

Réaliser un guide des bonnes pratiques pour les organisateurs occasionnels d'évènements festifs musicaux

2021

4

Sensibiliser les autorités publiques et les professionnels de la sonorisation de tels évènements

2021



Les indicateurs de résultat

Existence d'une plateforme de recensement des actions et outils de prévention des risques auditifs
Diminution en 3 ans du nombre de zones blanches

MESURE 1



Indicateur de réalisation

Nombre d'outils, acteurs, structures répertoriées en NA

Disposer d'un recensement des actions, ressources et méthodes existantes sur la prévention des risques auditifs chez les jeunes, en promouvant la plateforme EdukSon

Descriptif

Inciter les acteurs à promouvoir les actions conduites et programmées ainsi que les outils de prévention des risques auditifs sur la plateforme EdukSon.

Réaliser l'analyse des données recueillies et de la synthèse de l'état des lieux.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Rectorat, futur RIM (ex FEPIA, PRMA et RAMA), DD ARS, collectivités locales, associations...

Calendrier

Recueil des données : chaque année à partir de 2020

Synthèse: en 2020 et 2021

Budget estimatif

En régie

MESURE 2



Indicateur de réalisation

Nombre de nouveaux territoires couverts

Déployer des actions harmonisées selon les besoins territoriaux

Descriptif

Inciter les acteurs à déployer les actions/ressources pour couvrir de nouveaux territoires.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Futur pôle régional des indépendants de la musique (RIM), réseaux d'éducation...

Calendrier

A partir de 2018, jusqu'en 2021

Budget estimatif

200 000 euros

MESURE 3

Réaliser un guide des bonnes pratiques pour les organisateurs occasionnels d'évènements festifs musicaux

Indicateurs de réalisation



Nombre de guides diffusés et destinataires

Descriptif

Elaborer le guide.

Le diffuser prioritairement aux organisateurs d'évènements visant le public jeune via plusieurs canaux : la SACEM, la DRJSCS, les loueurs de matériel, les relais départementaux des préfectures, le site Internet de l'ARS...

A titre expérimental, le guide sera diffusé lors d'une à deux sessions de formation pour les DJ.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

DRJSCS, SACEM, préfectures de département, associations...

Calendrier

Validation du guide : 1^{er} semestre 2018

Diffusion dans un territoire puis sur toute la région

Budget estimatif

16 000 euros

MESURE 4

Sensibiliser les autorités publiques et les professionnels de la sonorisation de tels évènements

Indicateurs de réalisation



Nombre de cahiers des charges diffusés

Descriptif

Elaborer un cahier des charges à faire respecter par les organisateurs. Ce cahier des charges s'appuiera sur des règlements existants.

Tester et diffuser le cahier des charges.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

DD ARS 40 et Bordeaux Métropole

Calendrier

Rédaction du cahier des charges : fin 2020

Diffusion : 2021 (territoire test) puis 2019 sur toute la région

Budget estimatif

6 000 euros